

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 026-212602528-20260629-CM2026_5_12-DE



L'An deux mille vingt-six, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Sandrine AUGIER à Claude ILLY

ABSENTS :

OBJET : 12 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En raison de périodes de surcroît d'activité, certains services de la collectivité ont des besoins occasionnels en matière de personnel, notamment pour ce qui concerne le service entretien ménager, le service restauration scolaire, le service sécurité école et le service des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Afin de faire face à ces besoins éventuels, il est proposé de créer :

- 50 emplois dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- 2 emplois dans le cadre d'emplois des ATSEMS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment l'article 3 autorisant à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement d'activité,

Considérant le besoin en personnel non permanent des services de la commune,

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, approuve ces créations.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 30 juin 2026

Le Maire,